



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

**Objet de la délibération**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS A TITRE RECURRENT**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT, Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2022.09.003**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS A TITRE RECURRENT**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Dans le cadre de leurs activités respectives, les associations décrites dans le tableau ci-dessous sollicitent l'aide financière de la ville :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>MONTANT</b>
Comité d'Hennebont du Secours Populaire	Représentation de théâtre le dimanche 20 février 2022	53.04 €
Athlé Pays de Lorient	Redevance concernant l'occupation du domaine public lors de la Foire aux plantes le 1 <sup>er</sup> mai 2022	1 313,40 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 septembre 2022,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 15 septembre 2022,  
**Vu** le courrier du Comité d'Hennebont du Secours Populaire en date du 4 juin 2022,  
**Vu** le courrier de l'Association Hennebont Athlétisme en date du 12 juillet 2022,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les subventions aux Associations sus-citées,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**